

Canton d'Arbois

MAIRIE
DE

VILLETTE-LES-ARBOIS

39600

Tél. : 03 84 37 47 38

communedevillettesarbois@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2017

Présents : Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET, Pierre AMIET, Dominique GASNER, Yves REYNAUD, Marie Thérèse MOUREY, Monique BRIDAULT, Marie Noëlle SAULDUBOIS, Luc LOUIS, Patrice PICHOT

Excusé : Luc LOUIS donne pouvoir à Dominique GASNER

Secrétaire de séance : Marie Thérèse MOUREY

La séance est ouverte à 18h35

Le compte rendu de la réunion du 24 février 2017 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque est adopté.

Ordre du jour

- Budgets primitifs 2017.
- Fusion des budgets « assainissement » et « commune » à compter de 2018.
- Voirie : demande d'aide au conseil départemental au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ).
- Signalétique « sécurité routière » : demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police.
- Lagunage : étude de l'évacuation des boues. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau.
- Salle des Fêtes : actualisation des tarifs pour vaisselle cassée.
- Indemnité de fonction du maire et des adjoints.
- Eclairage public : coupure nocturne.
- Syndicat Intercommunal des Eaux Arbois-Poligny : mise à jour des statuts.
- Questions diverses

1. Budgets primitifs 2017

Le maire présente les propositions de budget préparées par la commission des finances et le percepteur.

1.1. Budget assainissement (M49)

Le budget assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 59 273 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 76 705 € pour la section d'investissement.

Après délibération, le budget assainissement est adopté à l'unanimité.

1.2. Budget général (M14)

Le budget général s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 314 069 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 87 884 € pour la section d'investissement.

Les travaux inscrits au budget, dont la voirie pour 60 000 €, vont être exécutés sans recours à l'emprunt et sans augmenter les taux d'imposition.

Le devis de l'ONF pour les travaux d'entretien de la forêt communale (travaux sylvicoles et de maintenance) s'élève à 4 886,39 € HT soit 5 375,04 € TTC. Il est adopté à l'unanimité.

Le conseil accepte à l'unanimité le budget présenté.

2. Fusion des budgets « assainissement » et « commune » à compter de 2018.

Les objectifs sont de :

- régulariser le déficit de fonctionnement du budget assainissement résorbé en faisant appel au budget général
- faciliter la gestion des investissements.

La fusion des deux budgets est acceptée à l'unanimité.

3. Voirie : demande d'aide au conseil départemental au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ).- Plan de financement prévisionnel

. Impasse La Croix (bicouche) : 7 286,00 HT 8 743,20 € TTC

. Rue de la Résistance entre bordures et chemin de la Forêt (enrobé à chaud) : 29 127,50 € HT
35 000 € TTC

. Rue de la Résistance tronçon 2 et rue de Grange Fontaine (entretien) : 5 500 € HT
6 600 € TTC.

Observation : le chemin de Grange Fontaine qui prolonge la rue et est partagé avec la commune d'Arbois n'entre pas dans l'opération 2017. Il fera l'objet d'un arrêté de limitation de vitesse et de tonnage pris par les maires des deux communes.

. Chemin des Poudrières (réfection après inondation) : 5 430,00 € HT 4 936,00 € TTC

TOTAL : 47 343,50 € HT 56 859,20 € TTC

- Demande d'aide au conseil départemental au titre de l'ESTJ

Le montant maximum qui pourra être attribué aux projets de la commune sur la période 2016-2018 s'élève à 8 730 €. Le versement complet de cette aide est sollicité pour les travaux de voirie 2017.

L'autorisation de commencer les travaux avant la notification de la subvention est demandée.

- Le projet, le plan de financement prévisionnel et la demande d'aide au conseil départemental sont approuvés à l'unanimité.

4. Signalétique « sécurité routière » : demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police.

La signalétique routière doit être mise en conformité : entrée d'agglomération rue de Grange Fontaine, panneaux divers.

Devis Signaux Girod : 1 347,72 € HT 1 617,26 € TTC

Le conseil approuve à l'unanimité le projet, le financement prévisionnel et la demande d'aide au titre des amendes de police au taux maximum.

5. Lagunage : étude de l'évacuation des boues. Demande de subvention à l'Agence de l'Eau.

Le dossier comprend l'élaboration d'un cahier des charges de l'étude, l'estimation des coûts de l'étude et des missions d'assistance. Le coût prévisionnel s'élève à 5 000 €.

Le projet, le plan de financement prévisionnel, la demande de subvention à l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % sont acceptés à l'unanimité.

Pouvoir est donné au maire pour lancer ces 3 opérations et signer les documents afférents à ces dossiers.

6. Salle des Fêtes : actualisation des tarifs pour vaisselle cassée.

Les tarifs de remplacement de la vaisselle cassée doivent être revus. M.O. FOYET présente les tarifs actualisés. Ils sont acceptés à l'unanimité.